

Service diocésain des Pèlerinages



Organisation: DIRECTION DES PELERINAGES

1 rue Hector Berlioz – CS 13061 - 42030 SAINT-ETIENNE Cedex 2 Ouvert les Mardi et jeudi de 9h30 à 12h00 et 14h30 à 17h00 / Tel : 04.77.59.30.10 Courriel : pelerinages@diocese-saintetienne.fr

Agrément Atout France n°IM042110011

Inscription: jusqu'au 15 SEPTEMBRE 2024

- sur notre plateforme d'inscription sur notre site : https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages
- au service pendant les jours d'ouvertures ci-dessus.

PROGRAMME (6 jours/5 nuits)

Les hauts lieux de Normandie (Alençon, Lisieux, Arromanches, Mont St Michel) avec Sainte-Thérèse

Ce pèlerinage nous fait cheminer en des lieux exceptionnels, chargés d'histoire et de spiritualité, dans des sites magnifiques. Nous marcherons d'abord dans les pas d'une famille qui a vécu la sainteté dans la simplicité : le témoignage de vie des parents Louis et Zélie Martin reste parlant aujourd'hui et l'amour débordant de leur petite Thérèse, dans les petites choses du quotidien, s'est exprimé si intensément qu'elle a été proclamée non seulement sainte, mais aussi docteur de l'Eglise. Avec elle, nous nous laisserons emporter au large, au Mont saint Michel, lieu symboliquement fort entre terre, ciel et mer, ouvert sur l'Infini. Mais cet émerveillement ne nous fait pas quitter la terre et les défis à affronter dans la foi : en faisant mémoire des guerres passées, nous prierons pour le bien précieux de la paix, sur les plages du débarquement et à Pontmain.



Jour 1: lundi 21 octobre - SAINT-ETIENNE - ALENCON

Matin : Départ du diocèse en car grand tourisme. Plusieurs points de ramassage sont prévus sur l'itinéraire du car : Firminy – Le Chambon Feugerolles – La Ricamarie – Saint-Etienne Evêché – Saint-Etienne La Terrasse – Montrond les Bains – Feurs - Noirétable

Trajet par autoroute en direction de la **Normandie**. *Pique-nique tiré du sac pour le déjeuner*.

Après-midi: Poursuite du trajet pour rejoindre **Alençon**. Arrivée en fin de journée. C'est, à Alençon, que les époux Martin ont vécu, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les dix-neuf années de leur vie conjugale. Louis et Zélie Martin, premier couple canonisé ensemble par l'Eglise. **Dîner et nuit en hôtel à Alençon**.

Jour 2: mardi 22 octobre - ALENCON - LISIEUX

Sur les pas des Saints Louis et Zélie MARTIN

Matin : Petit déjeuner et départ à pied pour le parcours spirituel « Sur les pas de Louis et Zélie » à Alençon : visite de la basilique, horlogerie de Louis, église de Montsort, pont de la rencontre... Messe à la basilique. Déjeuner au sanctuaire d'Alençon.



Après-midi : Visite accompagnée de la maison de la famille Martin. Départ en car pour rejoindre Lisieux. Arrivée au Foyer Martin. Installation à l'hébergement. Dîner et nuit au sanctuaire de Lisieux.

Jour 3: mercredi 23 octobre - LISIEUX



Matin : Petit déjeuner et départ à pied pour le parcours en ville. Visite de la maison des Buissonnets de la famille Martin, visite de la cathédrale St Pierre... Déjeuner au sanctuaire de Lisieux.

Après-midi: Visite de la **basilique** et catéchèse autour du dôme. **Messe** des pèlerins à la crypte de la basilique. Visite du Carmel et yemps de prière autour de la chasse de Sainte Thérèse. **Dîner et nuit au sanctuaire**.

En soirée, conférence sur Sainte-Thérèse.



Jour 4: jeudi 24 octobre - LISIEUX - ARROMANCHES - ST JEAN LE THOMAS

1944-2024 : anniversaire du Débarquement en Normandie.

Matin : Petit déjeuner et départ en car pour une découverte des plages du débarquement. Temps de recueillement. Visite guidée du musée d'Arromanches : présentation de la Bataille de Normandie, des ports artificiels à travers des films d'archives, maquettes, objets de collection... Déjeuner au restaurant.

Après-midi: Reprise du car pour rejoindre **Colleville sur Mer**. Visite guidée du **cimetière américain**. Temps de prière au mémorial. Reprise du car pour trajet jusqu'à la baie du Mont Saint-Michel. *Dîner et nuit en maison religieuse à Saint-Jean-le-Thomas*.

r. ou ont

Jour 5 : vendredi 25 octobre - ST JEAN LE THOMAS - MONT ST MICHEL - PONTMAIN

« La Merveille de l'Occident »

Matin: Petit déjeuner et départ en car en direction du **Mont Saint-Michel**. Découverte de la baie et du Rocher: c'est au VIIIe siècle que le mont Tombe fut dédié à saint Michel. Selon la tradition, saint Aubert, évêque d'Avranches, fit un rêve où l'archange Michel lui demandait d'y élever un sanctuaire. **Messe** dans l'église paroissiale du Mont. **Déjeuner au restaurant**.

Après-midi: Visite guidée de l'abbaye bénédictine du Mont Saint-Michel. Les premiers moines bénédictins installés sur le rocher, commencèrent à bâtir dès le Xe siècle, l'abbatiale romane qui constitue le cœur de l'abbaye. Au fil des siècles, l'édifice a été complété par un cloître, un réfectoire, une salle des pèlerins, etc sur les flancs sur rocher et devint un lieu de pèlerinage majeur. Surnommée « La Merveille », l'abbaye est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1979. Reprise du car pour rejoindre Pontmain. Arrivée au sanctuaire ND de Pontmain pour découverte du message. Dîner et nuit en maison religieuse à Pontmain.

Jour 6 : samedi 26 octobre – PONTMAIN – SAINT-ETIENNE

Notre-Dame de Pontmain : « priez mes enfants... mon fils se laisse toucher »

Matin : Petit déjeuner, messe dans la basilique. Découverte du lieu des apparitions et départ en car pour trajet retour par autoroute pour rejoindre Saint-Etienne. **Déjeuner au restaurant au cours du trajet.**

Après-midi : Continuation du voyage en car. Arrivée sur le diocèse de Saint-Etienne aux alentours de 20h30. Dépose sur les mêmes lieux de ramassage qu'à l'aller.

Le programme indiqué peut subir des modifications en fonction des impératifs locaux.

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients. Les conditions générales de participation sont à télécharger sur notre site : https://www.diocese-saintetienne.fr/pelerinages

PRIX par personne (en chambre à partager) : 625 € pour un groupe minimum de 35 personnes

En dessous de 35 personnes, le prix sera réévalué.

Si le nombre de 20 personnes n'est pas atteint à la date limite d'inscription, la Direction des Pèlerinages sera obligée d'annuler le pèlerinage.

Supplément en chambre individuelle : 100 € (en nombre limité)

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme, l'hébergement en hôtel et maisons religieuses, la pension complète du dîner du jour 1 au déjeuner du jour 6, les droits d'entrée sur les sites et offrandes aux intervenants, les assurances « annulation, assistance, rapatriement », les frais généraux.

Ce prix ne comprend pas: toutes les dépenses à caractère personnelle, toutes prestations non mentionnées dans ce prix comprend ci-dessus.

CONDITIONS D'ANNULATION par le participant

L'assurance Annulation est incluse dans le prix du pèlerinage : elle prend en charge les frais occasionnés par l'annulation pour toute raison médicale ou autre cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux, le décès des ascendants et descendants...) dès l'inscription et jusqu'au jour du départ.

En cas d'annulation, avertir rapidement la Direction des Pèlerinages par téléphone, par mail ou par courrier. Une déclaration écrite doit ensuite être faite par le participant qui annule, sous 5 jours (cachet de la Poste faisant foi), accompagnée des pièces justificatives (attestation médicale ou toute autre pièce justifiant l'annulation que ce soit pour maladie, accident, ou cas de force majeure).

Le remboursement sera effectué dès réception du justificatif d'annulation. Frais dossiers retenus : 60 €

NB : Toute personne ne fournissant pas les documents justifiant l'annulation ne pourra être pris en charge par cette garantie annulation. Les frais retenus seront :

Plus de 31 jours avant le départ, minimum 60 € (frais dossiers).

Entre 30 et 20 jours avant le départ, 30% du montant total du voyage.

Entre 19 et 7 jours avant le départ, 60 % du montant total du voyage.

Entre 6 et 2 jours avant le départ, 80 % du montant total du voyage.

Moins de 2 jours avant le départ, 100 % du montant total du voyage.

Tout pèlerinage interrompu ou abrégé ou toute activité non consommée du fait du participant pour quelque raison que ce soit ne donnera lieu à aucune indemnisation ou remboursement.